
Adresse des employés aux bureaux du district de la Ferté-Bernard (Sarthe), lors de la séance du 19 fructidor an II (5 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des employés aux bureaux du district de la Ferté-Bernard (Sarthe), lors de la séance du 19 fructidor an II (5 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. pp. 257-258;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15452_t1_0257_0000_8

Fichier pdf généré le 14/01/2020

Nous l'adressons au commandant du dépôt du 4^{ème} régiment des hussards à Laon qu'il a désigné pour y être incorporé.

Salut et fraternité

Les membres du comité de correspondance

GARNIER, TROUEE, RAVAN, SELLIER fils
(secrétaire).

5

La société populaire de Tain, département de la Drôme, fait passer à la Convention un arrêté portant qu'elle a ouvert une souscription volontaire pour ajouter aux fonds destinés à l'accroissement de la marine.

Mention honorable, insertion au bulletin (8).

[La société républicaine de Tain à la Convention nationale, le 21 thermidor an II] (9)

Citoyens représentants,

Nous nous empressons de vous faire passer l'arrêté que nous venons de prendre relatif à une souscription volontaire dont le but est de servir à réparer et embellir notre marine. Une telle conduite pour être utile à la patrie a besoin d'être imitée, et pour être suivie elle doit être connue. Nous vous prions de le faire insérer dans le bulletin pour que tous les républicains nous approuvent, et pensent de nous que nous aussi savons travailler pour la chose publique.

[Séance du 20 thermidor an II]

La société populaire de Tain, jalouse de prouver son zèle pour le triomphe de la Liberté et pour l'anéantissement de tous ses ennemis, n'ignorant pas que la marine française pourroit devenir un jour plus terrible et plus florissante qu'elle ne l'est aujourd'hui, persuadée que des souscriptions volontaires par tous les amis de la Liberté à l'effet de rendre plus formidable cette branche de force nationale, pourroient servir infiniment la chose publique, fière de donner à ses frères l'exemple de ce sacrifice si petit pour des individus, si précieux pour l'effet qui doit en résulter, si beau et si digne des républicains, arrête au milieu des applaudissements que séance tenante il seroit nommé un commissaire pour recevoir les souscriptions de tous ses membres à l'effet d'accroître le nombre de nos vaisseaux, de réparer nos flottes, et d'embellir notre marine. Et pour ne pas laisser inutile le fruit de sa conduite et pour en instruire plus promptement les républicains, elle a arrêté que copie dudit arrêté sera adressé à la Convention nationale pour être inséré au Bulletin.

Pour le comité de correspondance

BELISSIER (président), MAULAYRE, BERM fils
(secrétaire).

(8) P.-V., XLV, 72. Bull. 19 fruct. (suppl.).

(9) C 320, pl. 1 315, p. 20.

6

La société populaire de Saint-Marcel, département de l'Aisne, fait passer le détail d'une fête civique qu'elle a célébrée pour l'anniversaire du 10 août.

Mention honorable (10).

7

Les employés aux bureaux du district de la Ferté-Bernard [département de la Sarthe] félicitent la Convention sur ses travaux et l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable (11).

[Les employés aux bureaux de l'administration du district de La Ferté Bernard à la Convention nationale, du 15 thermidor an II] (12)

Citoyens Représentans,

Le génie de la Liberté qui veille aux destinées de notre République naissante, a su déjouer la plus infâme conjuration qui jamais ait été ourdie depuis la Révolution; il a fallu votre courage et votre énergie pour sauver la France qui s'est trouvée dans cette crise terrible à deux doigts de sa perte. C'est aux cris mille fois répétés de périssent tous les traîtres que nous avons appris que la tête du nouveau Catilina étoit tombée sous le glaive vengeur des loix; quel étoit donc le projet insensé de ce monstre altéré du sang des patriotes? se flattoit-il que les français après avoir bu à la coupe enchantresse de la Liberté, se plongeroient de nouveau dans le borbier de despotisme; n'aurions-nous renversé le trône d'un Neron que pour encenser un Caligula?

Non citoyens représentants, nous le jurons par l'amour sacré de la Liberté, si le triomphe eut été douteux, tous les patriotes se seroient levés en masse et nos corps expirants vous eussent servi de rempart.

La Convention ne se montra jamais plus grande à nos yeux qu'au moment où par un mouvement subit et spontané elle a déclaré qu'elle mourroit plutôt que de trahir la Liberté. Continuez Citoyens Représentans, à vous maintenir à la Hauteur de vos destinées, que le Gouvernement révolutionnaire la terreur des aristocrates et l'égide des patriotes ne perde rien de son nerf; surveillez tous les traîtres et les intrigants qui ne manqueront pas de profiter de la découverte de cette horrible conspiration pour faire rétrograder la Révolution. Continuez de rester à votre poste, dont vous vous êtes montrés si dignes et n'abandonnez les rênes du

(10) P.-V., XLV, 72.

(11) P.-V., XLV, 72.

(12) C 320, pl. 1 315, p. 24. Aucune mention marginale.

gouvernement que quand la République n'aura plus rien à craindre de ses ennemis.

Vive la Convention Vive la République;

RIGOT, SALON, GERMAIN, BERNARD, VERNILLE,
JOUBERT, PROVOST, CHRETIEN, COSTE, MARCHAIS,
secrétaire, XARAZ, archiviste.

8

Le conseil-général de la commune de Layrac, département du Lot-et-Garonne, félicite la Convention sur ses travaux, l'invite à rester à son poste, et annonce que la fabrication du salpêtre continue.

Mention honorable (13).

Les membres composant le conseil général de la commune de Layrac félicitent la Convention nationale de l'énergie avec laquelle elle a déjoué et fait tomber sous le glaive de la loi le traître Robespierre et ses complices. Ils annoncent que la fabrication du salpêtre est encore en activité dans cette commune, et produit 2 à 3 quintaux de ce sel par décade (14).

9

La société populaire d'Aigleton, département de la Corrèze, fait passer à la Convention le tableau des dons que les citoyens de la commune ont offerts, consistant en 427 L 10 s, le 10 septembre 1792 (vieux style).

Mention honorable et insertion au bulletin(15).

La société populaire d'Aigleton envoie à la Convention nationale l'état des dons que les citoyens de cette commune ont offerts à la Patrie depuis le mois de septembre 1792 jusqu'au 27 frimaire de la présente année, auxquels ils ont ajouté 11 couverts et une grande cuiller d'argent, 9 paires de boucles et 6 paires de boutons d'argent, 3 bagues en or, etc. et 318 L 4 s en numéraire et 51 L en assignats (16).

10

La société populaire de la Ferté-les-Bois [ci-devant la Ferté-Vidame, Eure-et-Loir] sollicite l'élargissement de Lagues, greffier du juge-de-paix.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (17).

(13) P.-V., XLV, 72.

(14) Bull. 21 fruct. (suppl.).

(15) P.-V., XLV, 72.

(16) Bull. 21 fruct. (suppl.).

(17) P.-V., XLV, 72.

11

Le premier bataillon des Gravilliers écrit de Marseille qu'aux nouveaux dangers qui ont menacé la représentation nationale, il a juré d'obéir scrupuleusement aux lois et de défendre jusqu'à la mort la République une indivisible, Il félicite la représentation nationale sur un nouveau triomphe et l'invite de rester à son poste.

Mention honorable et insertion au bulletin (18).

[Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration dudit bataillon] (19)

L'an second de la République française le vingt thermidor le bataillon étant sous les armes dans son quartier pour i passer l'inspection décadaire, le chef de bataillon lui a fait part des dangers qui ont menacé pendant quelques instants la Liberté du Peuple et la Convention nationale, a par un mouvement spontané presté le serment de rester invariablement uni à la Convention, d'obéir scrupuleusement aux lois et de défendre jusqu'à la mort la République une et indivisible.

Il a en outre manifesté le désir de faire connoître ses sentiments à la Convention nationale par une adresse dont la rédaction a été confiée au conseil d'administration.

Lecture à lui faite de l'adresse ci-après il en a approuvé la rédaction et l'envoie à la Convention nationale.

A arrêté de plus que copie en seroit donné au représentant du Peuple Maignet envoyé dans les départements des Bouches-du-Rhône, Vaucluse et l'Ardèche ainsi qu'au général de division Voulland commandant la place.

Marseille, les jours et an que dessus

JOLLY (*secrétaire*).

[Les membres du Conseil d'administration du 1er bataillon des Gravilliers à la Convention nationale, s. d.]

Représentants du peuple français,

La plus horrible conspiration s'étoit formée contre le peuple et sa liberté, des monstres avoient résolu de le replonger dans l'esclavage, mais la Providence veille sur lui, elle vous a inspiré, vous avez prononcé la mort des conspirateurs et la Patrie est encore un fois sauvée. Qui eût crût que des hommes investis depuis l'origine de la Révolution de la confiance publique, qui avoient sans cesse le patriotisme et la vertu dans la bouche pouvoit avoir le cœur aussi corrompu. Nous avons frémi d'horreur et d'indignation en aprenant cet événement et les dangers qui ont menace vos jours et le salut de la Patrie. Aussitôt chacun de nous a renouvelé dans son cœur le serment de vous rester invariablement unis, d'obéir scrupuleusement aux lois et de défendre jusqu'à la mort la République une et indivisible.

(18) P.-V., XLV, 73.

(19) C 320, pl. 1 315, p. 25.